

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

cerfa

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale Date de réception : Dossier complet le : N° d'enregistrement: 22/02/2017 22/02/2017 F-076-17-C-0020 1. Intitulé du projet PROGRAMME DE CURAGE PLURIANNUEL DU BARRAGE DE CASTELVIEL (2018 - 2027) 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s) 2.1 Personne physique Nom Prénom 2.2 Personne morale Direction départementale des territoires de Haute Garonne Dénomination ou raison sociale Nom, prénom et qualité de la personne Pierre Olivier DUBOIS Chef du service risques et gestion de crise de la DDT 31 habilitée à représenter la personne morale RCS / SIRET 1 3 0 0 1 0 7 4 7 0 0 0 1 7 Forme juridique Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie N° de catégorie et sous catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) Milieux aquatiques, littoraux et maritimes | Opération de curage du barrage de Castelviel sur la rivière "La Pique" Le volume annuel des matériaux extraits est de 10 000 m3 par an pendant les 4 25. Extraction de minéraux par dragage premières années, supérieur au seuil de 2000 m3. marin ou fluvial. L'objectif étant de maintenir une capacité de stockage de l'ouvrage de 20 000 m3 (crue centennale), le volume de curage annuel de l'ouvrage, passé les 4 premières années, sera adapté en fonction de l'arrivée des matériaux dans le barrage.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Curage du barrage de Castelviel sur la rivière "La Pique".

Le volume annuel des matériaux extraits est de 10 000 m3.

La déviation de "la Pique" s'effectue avec mise en place d'un batardeau en amont puis dérivation des eaux au travers d'un système de buses en rive droite.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Le barrage de CASTELVIEL a été créé en 1959 sous maîtrise d'ouvrage de l'Administration des Eaux et Forêts dans le cadre de la politique de « Restauration des Terrains en Montagne dans l'objectif de protéger la plaine de Luchon contre les inondations. La fonction du barrage est de retenir les sédiments transportés par les crues de la Pique pour limiter les dépôts et la divagation des crues dans la plaine au plus près des zones urbanisées.

Les curages ont pour objectif de:

- reconstituer la capacité de stockage suffisante en deçà du profil atterri du barrage avec une pente d'équilibre de 2%
- maintenir cette capacité chaque fois qu'elle devient inférieure à 20 000 m3
- Remettre les pertuis en fonctionnement en les dégageant

Le rôle de maître d'ouvrage est assuré par la DDT31

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le curage est effectué à proximité du barrage.

Une piste d'accès existante permet le passage de camions 8/4 (20 tonnes) pour l'évacuation des matériaux.

Ce curage sera réalisé avec une pelle travaillant dans la zone à curer, la dérivation du cours d'eau se faisant par batardeau.

Le batardeau a une emprise au sol de 4 mètres avec une hauteur de 1 mètre

La longueur du busage permettant la dérivation des eaux est de 120 mètres et il présente une pente de 2,7%.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le barrage de Castelviel doit conserver une capacité de stockage de 20 000 m3.

Le curage de l'ouvrage sera effectué dès que sa capacité de stockage sera inférieure à 20 000 m3.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).								
Le projet sera soumis à autorisation au titre de la loi 92-3 du 03 janvier 1992 dite "loi sur l'eau".								
La demande est effectuée pour une période de 10 ans (2018-2027).								
4.5 Dimensions et caractéristiques du pr	ojet et superficie globale de l'opération - préciser	les unités de mesure utilisées						
Volume extrait	eurs caractéristiques	Valeur(s) 10 000 m3 par an						
		lie dde ins par an						
4.6 Localisation du projet								
Adresse et commune(s)	Coordonnées géographiques Long. 0 0 0	0'98"81 Lat.42°76'30"95						
d'implantation Commune de Bagnères de Luchon		2 2 9 1 Edit 2 20 20 20						
(Haute Garonne) sur le cours d'eau "la	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b),							
Pique"	22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de							
	l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :							
	Point de départ :							
	Long	_'"_ Lat ° ' "_ _'" Lat ° ' "_						
	Communes traversées :	Lar						
Joi	gnez à votre demande les annexes n° 2 à	4						
33.	gnera vone demande les dimexes il 2 d							
4.7.1 Si oui, cette installation ou	n d'une installation ou d'un ouvrage existant ? cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évalua	Oui Non X						
environnementale ?		Oui Non X						
4.7.2 Si oui, décrivez sommairement								
différentes composantes de votre pr indiquez à quelle date il a été autori								

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	×		Le site du barrage a fait l'objet d'inventaire dans le cadre de la ZNIEFF de type 1 "Massifs du Luchonais et de l'Arboust" et de type 2, "Haute montagne en Haute Garonne"
En zone de montagne ?	X		Montagne
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		×	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	×		PPRI de la commune de Bagnères de Luchon
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		×	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	X		Site Natura 2000 : Vallée du Lys de la Pique et d'Oô (ZPS) FR 7312009 (10 m) Site Natura 2000 : Haute vallée de la Pique (ZSC) FR 7300881 (10 m)
D'un site classé ?		X	

6. Carac	téristiques de l'impact	poten	ntiel du	projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles
	envisagé est-il <u>suscep</u> pléter le tableau suivo		'avoir	les incidences notables suivantes ?
	nces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?	X		Un volume de 10 000 m3 de matériaux sera extrait tous les ans pendant les 4 premières années et pour les années suivantes si la capacité de stockage est inférieure à 20 000 m3.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	
Milieu nature	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?		X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		×	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	×		Inondation
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		×	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		950 camions 8*4 (20 tonnes) sur la durée du curage annuel
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	×	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		X	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		X	
approuvés	ences du projet identi ; ? Non X Si oui, décriv			ont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou .
001	Non Si ooi, decin	762 1630	quelles	
	nces du projet identifi Non X Si oui, décri			nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
001	Non Si oui, dech	vez les	queis .	

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Utilisation des matériaux extraits :

Une réintroduction d'une partie des matériaux extraits en aval de Bagnères de Luchon atténuera le déficit de matériaux identifié sur la Pique aval (voir annexe 7)

Effets sur les habitats et les espèces:

susceptible d'avoir des effets.

Pour respecter les cycles biologiques des espèces, mais aussi de par la nécessité de réaliser des travaux à la période d'étiage, la période des travaux est concentrée sur 2 mois et demi : du 15 août au 30 octobre

Sur les milieux terrestres, les travaux de curage se déroulent dans une zone fortement anthropisée. Aucun habitat floristique ou forestier n'est impacté et par conséquent, les impacts sur les mammifères vivants ou les plantes sont insignifiants.

Les oiseaux ne sont pas impactés dans la mesure où l'on travaille en dehors des périodes de reproduction. Il en est de même pour les reptiles et les batraciens, ainsi que la loutre et le desman.

ра	s zones de frayères ne sont pas directement impactées par les travaux puisque ceux-ci se déroulent dans une zone où il n' s de frayères.	уа
En	aval du barrage, le contrôle strict de la turbidité et de la teneur en oxygène contribue à limiter l'impact du curage.	
	7. Auto-évaluation (facultatif) u regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluat avironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	ion
		2
	8. Annexes	
8.	1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	×
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	×
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	×
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32,	

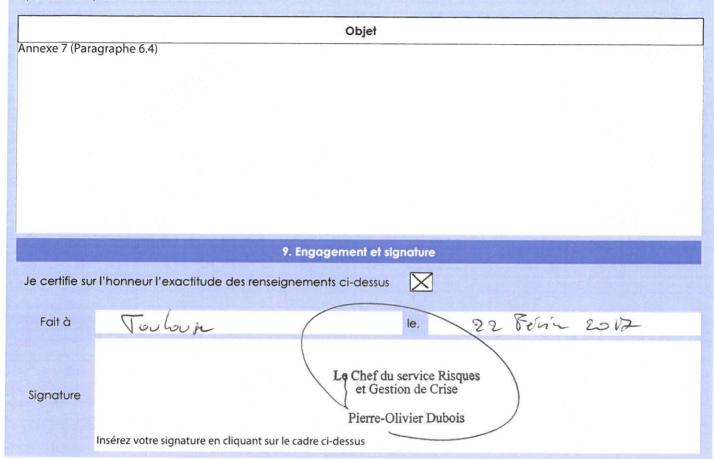
38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des

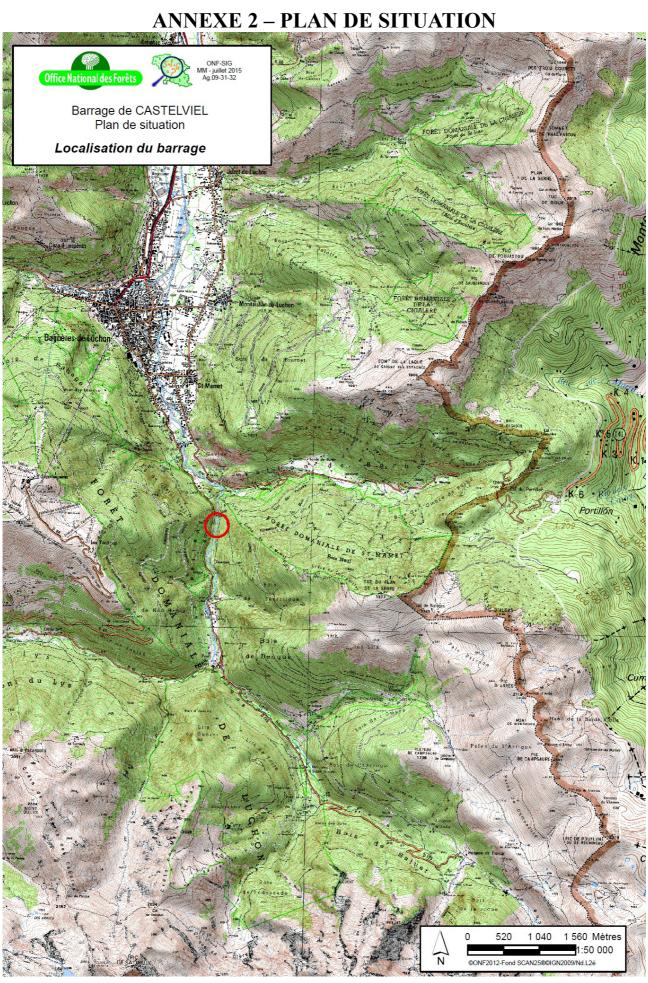
Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est

constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent





ANNEXE 3 – PHOTOGRAPHIES



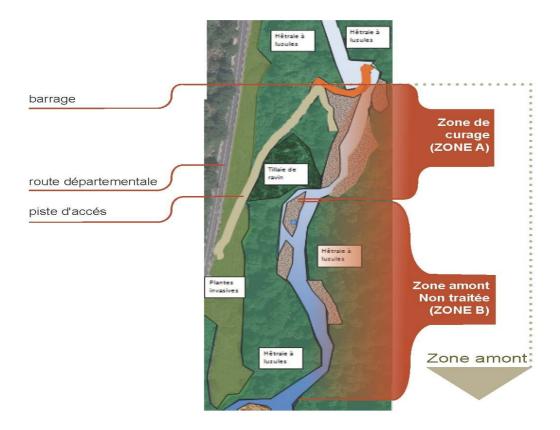




Illustration 3: Zone de curage vue depuis l'amont, rive gauche (26/07/2016)

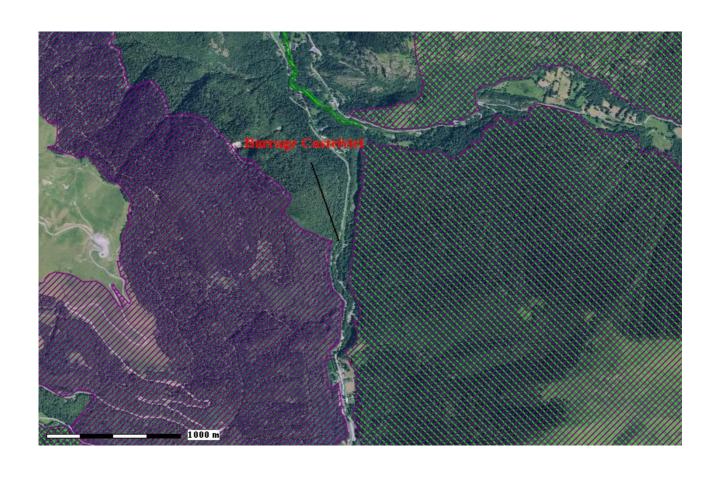
ANNEXE 5 – Plan des abords du projet





Plan du projet

ANNEXE 6 - Sites Natura 2000





Zone spéciale de conservation (Midi-Pyrénées)

ANNEXE 7

Utilisation des matériaux extraits

En raison du déficit sédimentaire constaté sur la Pique à l'aval de Luchon, il a été convenu avec les services police de l'eau et ONEMA de réintroduire une partie des matériaux de curage dans la rivière.

Au regard de la qualité des matériaux, il a été décidé de ne réintroduire que la partie noble (fraction 30-100) bénéfique au développement de la vie piscicole.

Deux sites propices à la réintroduction des matériaux en rivière en ont été retenus après une visite de terrain effectuée avec le service Police de l'eau de la DDT et le service départemental de l'Onema.

La mise en décharge des matériaux restants s'effectuera sur des sites agréés à proximité de Bagnères de Luchon.

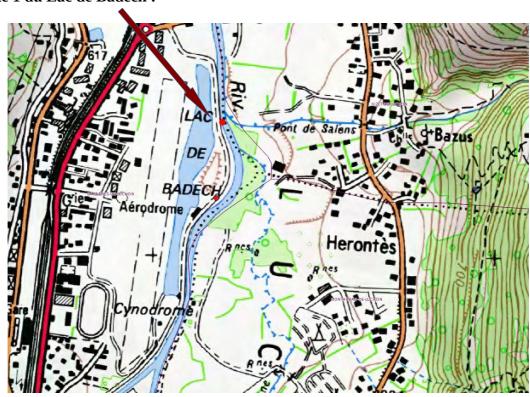
Les opérations de remise en rivière des matériaux consistent donc lors de chaque opération de curage de 10000 m3 à:

- transporter les matériaux dans une zone de dépôt intermédiaire,
- cribler les matériaux sur place,
- transporter les matériaux criblés sur les deux sites pré-identifiés,
- mettre en œuvre, sur chacun des deux sites, de 200 m³ de matériaux criblés sur une épaisseur maximum de 5 cm
- recharger et mettre en décharge les matériaux restants (9800 m3).

L'opération de remise en rivière des matériaux se réalise sur la base de 10 % de la fraction utile pour le milieu naturel des matériaux de curage (30-100).

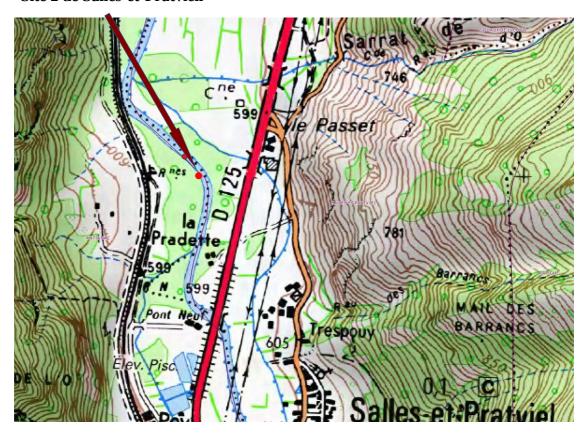
Les deux sites pré-identifiés se situent à proximité du barrage de Castelviel :

Site 1 du Lac de Badech :



- Localisation : Rive gauche de la Pique, commune de Bagnères de Luchon
- Coordonnées (LAMBERT 93) : X = 503755 Y=6192247
- Accès par le chemin communal longeant le lac de Badech.
- Rechargement envisagé : 200 m de long, 10 m de large sur 5 cm d'épaisseur soit 100 m³

• Site 2 de Salles-et-Pratvieil



- Localisation : Rive droite de la Pique, commune de Salles-et-Pratviel
- Coordonnées (LAMBERT 93) : X = 503719 Y = 6195853
- Accès à la rive droite depuis la RD 125 puis par propriétés privées (100 m sur prairies depuis la RD)
- Rechargement envisagé : 200 m de long, 10 m de large sur 5 cm d'épaisseur soit 100 m³